

Liste des personnes habilitées à remettre la médaille de la jeunesse et des sports lors d'une cérémonie.
--

Cette liste se compose des autorités publiques administratives ou électives suivantes :

**1 – Représentants de l'Etat :**

Membres du gouvernement ;  
Membres officiels du Cabinet et directeurs de l'administration centrale des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;  
Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports ;  
Préfets de région ;  
Préfets de département ;  
Sous-préfets ;  
Directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;  
Directeurs départementaux de la cohésion sociale ;  
Directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Directeurs régionaux adjoints de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;  
Directeurs départementaux adjoints de la cohésion sociale ;  
Directeurs départementaux adjoints de la cohésion sociale et de la protection des populations ;  
Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;  
Chefs de corps et délégués militaires départementaux, Officiers généraux ;  
Représentants du Gouvernement français à l'étranger (Ambassadeurs, Consuls, Conseillers culturels).

**2 – Elus :**

Parlementaires ;  
Présidents de conseil régional ;  
Présidents de conseil général ;  
Conseiller général du canton du récipiendaire ;  
Maire de la commune de résidence du récipiendaire ou du lieu d'exercice de l'activité sportive ou de jeunesse.

**3 – Personnalités élues du milieu associatif :**

Présidents de fédérations sportives et d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire ayant un agrément national ;  
Président du Comité national olympique et sportif français ;  
Présidents des comités régionaux olympiques et sportifs et des ligues sportives régionales ;  
Président du Comité de la médaille de la jeunesse et des sports ;  
Président de la Fédération française des médaillés de la jeunesse et des sports.

Les titulaires de la médaille d'or de la jeunesse et des sports peuvent également prétendre à remettre cette distinction honorifique.